

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE DE L'ETAT

TAUX APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2020

NATURE	TAUX	PLAFOND INDICIAIRE	NOMBRE DE JOURS MAXIMUM
RESTAURATION			
Subvention repas	1,27 € par repas	Indice brut 567	
AIDE A LA FAMILLE			
Séjours des fonctionnaires et agents publics accompagnés d'un enfant de moins de 5 ans dans des établissements de repos ou de convalescence	23,59 € par jour	Néant	35 jours
SEJOURS D'ENFANTS			
<ul style="list-style-type: none"> • centres de vacances avec hébergement: <ul style="list-style-type: none"> - enfants de moins de 13 ans - enfants de 13 à 18 ans 	7,58 € par jour 11,46 € par jour	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	45 jours 45 jours
<ul style="list-style-type: none"> • centres de loisirs sans hébergement : <ul style="list-style-type: none"> - journée complète - demi-journée 	5,46 € 2,76 €	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	Pas de limitation de durée
<ul style="list-style-type: none"> • maisons familiales, villages familiaux de vacances agréés et gîtes de France¹ : <ul style="list-style-type: none"> - pension complète - autres formules 	7,97 € par jour 7,58 € par jour	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	45 jours 45 jours
<ul style="list-style-type: none"> • séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif <ul style="list-style-type: none"> - pour 21 jours ou plus - pour les séjours d'une durée inférieure 	78,49 € 3,73 € par jour	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	Néant
Séjours linguistiques : <ul style="list-style-type: none"> • enfants de moins de 13 ans • enfants de 13 à 18 ans 	7,58 € par jour 11,47 € par jour	Quotient familial ² ou à défaut indice brut 579	21 jours par an 21 jours par an
ENFANTS HANDICAPES			
Séjours en centre spécialisé pour handicapés (sans limite d'âge)	21,61 € par jour	Néant	45 jours par an
Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans	165,02 € par mois	Néant	Jusqu'au terme du mois précédant les 20 ans de l'enfant
Allocation spéciale pour enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou un apprentissage au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans	30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales	Néant	De l'âge de 20 ans jusqu'au terme du mois précédant les 27 ans de l'enfant

1 Pour les enfants handicapés, la limite d'âge est de 20 ans et aucune condition de ressources n'est nécessaire.

2 quotient familial = $\frac{\text{revenu imposable figurant sur l'avis d'imposition} \times 1/12}{\text{nombre de parts}}$